

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz

Séance du 3 octobre 2007

Présidence : Pierre ó André GAUDIN, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 1/2007 relatif au prélèvement d'une indemnité de 0,7 ct/KWh pour l'usage du sol en remplacement des ristournes communales,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1) d'autoriser la Municipalité à prélever une indemnité de 0,7 ct/KWh pour l'usage du sol en remplacement des ristournes communales
- 2) d'affecter le 40% de cette indemnité annuellement aux frais d'installation et d'utilisation du réseau électrique communal
- 3) d'affecter le 60% de cette indemnité à un fond spécifique destiné à promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie tant au niveau public que privé

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2007

Le Président :

Pierre-André Gaudin

la secrétaire :

Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire